

OPTION

Monteur(se) – placeur(se) d'éléments menuisés (art.45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA
FORMATION

Le monteur-placeur / La monteuse-placeuse d'éléments menuisés travaille, sous la responsabilité du menuisier, le bois, les matériaux dérivés.

Il / Elle participe à la fabrication et au placement d'ouvrages divers en menuiserie.

C'est un ouvrier / une ouvrière qui exerce sa profession principalement dans des petites et moyennes entreprises.

Il / Elle effectue en général des travaux dans la rénovation et quelque fois dans de nouveaux bâtiments.

Dans toutes ses actions, il / elle applique et respecte les règles de sécurité, d'hygiène d'ergonomie et d'environnement.

Les ouvrages concernés sont :

- des portes et châssis extérieurs ;
- des portes intérieures du genre « bloc-porte » et/ou « encaissé » ;
- des meubles préfabriqués ou pré-usinés ;
- des ouvrages spécifiques.

Objectifs :

- Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.
- Participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier.
- Usiner des pièces de bois.
- Assembler des portes et des châssis extérieurs.
- Assembler des portes intérieures.
- Assembler des meubles préfabriqués ou pré-usinés.
- Placer des portes et des châssis intérieurs.
- Placer des portes et des châssis extérieurs.
- Participer à l'assemblage et au placement d'ouvrages préfabriqués.
- Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

LIEU DE LA
FORMATION

Site : Centre d'Education et de Formation en Alternance de
Tournai (C.E.F.A.)

C.E.F.A.
Rue St Eleuthère, 16
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90
Fax : 069/88.11.91
Courriel :
Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>

GRILLE HORAIRE

FORMATION COMMUNE

Formation littéraire, humaine et sociale

Formation scientifique et socioéconomique

FORMATION SPECIFIQUES

Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier

Sous total : 15 heures

TRAVAIL EN ENTREPRISE

Sous total : 24 heures

Total : 39 heures

STATUTS

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance

Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.

Formation en alternance : 2 jours à l'école

3 jours en entreprise

ORIENTATION

Préparation à la vie active

Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.